



CT « Personnels et Missions » du 28 janvier 2020 Déclaration Liminaire CCRF-FO /CFTC-CCRF

Madame la Présidente,

En premier lieu, nos syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** tiennent à dénoncer la régression sociale généralisée mise en œuvre par ce gouvernement.

Comme la majorité des citoyens, nous rejetons le projet de «**régime universel** » de retraites par points, qui pénalisera TOUS les salariés du privé comme du public, les obligeant à travailler plus longtemps avec une baisse programmée du niveau des pensions.

Concernant la DGCCRF, nos syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** réitèrent leur demande de communication officielle du **rapport de la Mission inter-inspections « Sécurité Sanitaire des Aliments »**.

Le silence de l'Administration dans le contexte d'une fuite de toute évidence organisée auprès des organisations syndicales et de la presse est tout aussi grotesque qu'inquiétant.

Nous dénonçons ces pratiques intolérables et exigeons que le ministre clarifie sans délai sa position au regard des pistes d'évolution évoquées.

A la lecture de ce rapport « secret » qui ne l'est plus, chacun a bien compris que la DGCCRF devrait connaître une profonde transformation quel que soit le scénario retenu, puisque les compétences sécurité sanitaire des aliments sont amenées à être transférées à la DGAL.

Par ailleurs, jusqu'où va s'étendre le **champ d'action réglementaire de la DGDDI** intégrant une partie des contrôles de la DGCCRF ?

Depuis des années, la DGCCRF ne cesse de faire l'objet d'attaques récurrentes, nourrissant les plus vives inquiétudes des personnels sur son organisation et ses missions, voire sa pérennité.

Dans un contexte social rarement aussi détérioré, cette ambiance anxiogène savamment entretenue est purement scandaleuse !

Les agents attendent des réponses claires et sans délai quant à l'impact sur leurs missions et, pour faire le lien avec les lignes directrices de gestion directionnelles (LDG), principal sujet à l'ordre du jour de ce CT, sur les mobilités a minima fonctionnelles auxquelles ils pourraient se voir confrontés.

L'intersyndicale CCRF Solidaires / CGT / FO-CFTC a demandé d'inscrire ces questions (retraites, brexit, SSA) à l'ordre du jour de notre CT... La réponse de l'Administration, consentant tout juste à les évoquer en points d'informations en questions diverses en dit long sur sa conception du dialogue social !

Concernant les LDG, nos syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** rappellent leur opposition totale au contenu et à la philosophie de la **loi de transformation de la fonction publique**, ainsi que leur attachement à l'égalité de traitement des agents pour tous les éléments de leur carrière.

Cette loi et ses décrets d'application sont la boîte à outils de la casse de la Fonction Publique, dans le cadre des restructurations en cours et à venir ... et la DGCCRF n'est pas épargnée !

Les garanties des personnels sont minutieusement détricotées et le dialogue social est au niveau zéro à tous les étages.

La suppression des CAP de mutation dès cette année et l'instauration, dans la précipitation, de lignes directrices de gestion en lieu et place en est la preuve.

La DGCCRF n'a même pas daigné répondre à notre demande, formulée en intersyndicale, de report de l'unique GT consacré aux LDG directionnelles, programmé le 7 janvier alors même que le cadrage ministériel n'était pas intervenu !

Cette désinvolture est insupportable.

Ce GT a été maintenu, dans le plus grand mépris des organisations syndicales et des agents qu'elles représentent. Une seule organisation syndicale a répondu présente...

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Vous persistez à mener au pas de charge votre projet de **LDG « mobilité »** en bafouant tout dialogue social en la matière, puisque ce CT reconvoqué est réuni avec la ferme volonté d'éviter tout échange préalable sérieux sur un sujet pourtant aussi important et sensible.

Quant à votre projet de procédure relative aux LDG mobilité actualisé à la suite au GT du 7 janvier dernier... nous n'y voyons aucune évolution notable !

Il est toujours en-deçà des LDG ministérielles, notamment concernant la situation des agents dont le conjoint ou l'un des enfants est en situation de handicap et des proches aidants.

A la lecture de cette procédure, qui fait la part belle :

- à la multiplication des postes à profil, aux appels à candidature au fil de l'eau avec suppression des mutations sur tableau
- et au pouvoir d'appréciation conservé par l'Administration,

Chacun comprend bien que les LDG ne remplaceront pas les CAP « Mutations », instances qui ont permis pendant plus de 70 ans de traiter les mobilités des personnels dans un cadre transparent et égalitaire.

Notre alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF réaffirme que la suppression des CAP mutations va permettre à notre Direction d'organiser dans la plus grande opacité ses mouvements de personnel dans le contexte du plan de transformation de la DGCCRF que nous rejetons.